



L'ACTUALITÉ

LE PROJET DE LOI PACTE ENFIN DÉVOILÉ

Le Ministre de l'Economie a présenté son projet de loi PACTE en Conseil des Ministres ce lundi 18 juin.



Il aura fallu plusieurs semaines de réflexion pour qu'enfin le projet de loi PACTE (plan d'action pour la croissance et la transformation des entreprises) soit présenté en Conseil des Ministres."

400 000 dispositions

s'appliquent aux entreprises qui ne sont pas sensées ignorer la loi...

Il faut dire qu'il s'agit, encore une fois, d'un texte lourd et divers qui contient pas moins de 71 articles couvrant des aspects très hétéroclites et porteurs de changements importants pour les entreprises.

Ainsi, le texte envisage la privatisation de certaines grandes entreprises (Aéroports de Paris, La Française des Jeux, Engie) et vise également un encouragement des investissements étrangers en France, ainsi qu'une veille au profit des entreprises vulnérables. Mais il comporte également nombre de dispositions qui concernent très directement les petites entreprises. L'objectif premier du projet de loi est de favoriser la croissance des entreprises et de faire en sorte que les salariés en profitent également. D'où, par exemple, la suppression du forfait social sur l'intéressement et la participation que les entreprises de moins de 250 salariés devaient acquitter jusqu'ici. Objectif : favoriser la mise en place d'accords d'intéressement, de participation ou de plan d'épargne dans les plus petites entreprises.

Dans cet esprit, le projet de loi comporte également une série de dispositions destinées à simplifier la vie des entreprises. La révision des seuils d'effectifs en fait partie. Ainsi, les obligations à respecter aujourd'hui par les entreprises qui franchissent le seuil de 20 salariés devraient s'imposer désormais qu'à partir de 50 salariés. Et les obligations s'appliqueront seulement si l'entreprise franchit un seuil (10, 50 ou 250) pendant 5 années consécutives.

C'est avec la même volonté de simplifier les choses que le projet de loi entend créer une plateforme en ligne où les créateurs d'entreprise pourront effectuer l'ensemble de leurs formalités, à charge pour les administrations concernées d'aller y trouver les renseignements dont elles ont besoin. La procédure de liquidation judiciaire serait également dématérialisée. À ce sujet, l'U2P entend veiller à ce que ce guichet unique électronique, tout comme la création d'un registre des entreprises, ne conduisent pas à banaliser les différents secteurs ni à une diminution des exigences qui leur sont rattachées, et au premier chef l'exigence de qualification pour l'exercice de certains métiers de l'artisanat.

C'est toujours au nom de la simplification que Bruno Lemaire envisage de supprimer l'obligation de certification des comptes pour les petites entreprises, idée qui a suscité l'ire des professionnels du chiffre qui y voient, évidemment, autant d'activité en moins, avec des pertes d'emplois chiffrées entre 6 et 7 000...

Le projet de loi acte également la suppression du stage préalable à l'installation, ce que nous contestons vivement car la création d'une entreprise ne peut se faire dans l'improvisation ni dans l'amateurisme. Il est indispensable d'accompagner les porteurs de projet pour les aider à s'installer durablement et à réussir. Pour autant, la CAPEB, avec l'U2P, serait évidemment ouverte à individualiser le SPI pour l'adapter aux différents profils de créateurs.

(Suite p. 4)

LOBBYING

TVA : LA CAPEB S'OPPOSE À TOUT RELÈVEMENT DES TAUX RÉDUITS SUR LA RÉNOVATION DES LOGEMENTS

À la suite des annonces faites par le Ministre Bruno Le Maire, envisageant de remettre en cause le taux réduit de TVA pour les travaux de rénovation énergétique dans le bâtiment, la CAPEB a décidé de conduire une action auprès de tous les parlementaires pour leur faire part de sa stupéfaction et de sa totale incompréhension devant cette intention.

Dans une lettre type adressée à l'ensemble des CAPEB départementales, la Confédération rappelle les objectifs ambitieux que l'Etat s'est fixé en matière de rénovation énergétique des logements, et notamment sa volonté de lutter contre les passoires thermiques et souligne qu'un taux de TVA relevé renchérirait le coût des travaux que les ménages ne pourraient alors plus faire réaliser. Mettre fin aux taux de TVA réduits serait donc un non-sens et montrerait la totale incohérence du gouvernement dans les

objectifs qu'il affiche. Rappelons également, s'il en était besoin, que la TVA n'est en rien une aide aux entreprises mais bien une aide aux particuliers.

Enfin, la CAPEB fait également observer qu'un relèvement du taux de TVA générerait inévitablement un rebond considérable du travail au noir, renforcé par la multiplication des travailleurs détachés illégaux en France dans le BTP, avec toutes les conséquences qu'il faudrait en attendre en termes de rentrées fiscales et de financement des organismes sociaux. La CAPEB en appelle aux parlementaires pour

qu'ils refusent cette éventualité qui se traduirait par un coup d'arrêt de l'activité des entreprises artisanales du bâtiment, déjà fragile dans le secteur de l'entretien amélioration. Toutes les CAPEB départementales sont invitées à adresser ce courrier à leurs députés et sénateurs pour les mobiliser d'ores et déjà, sans attendre le projet de loi de Finances 2019.

Le Président Liébus a pu aborder le sujet avec Bruno Lemaire lors de l'assemblée générale de l'APCMA et obtenir un rendez-vous avec lui en juillet pour en discuter plus en détails.



RÉSEAU

➔ « JE VOIS LA VIE EN VOSGES »

La CAPEB des Vosges ouvrait ses portes cette semaine aux artisans du BTP avec un sujet central : la sécurité et la prévention routière.

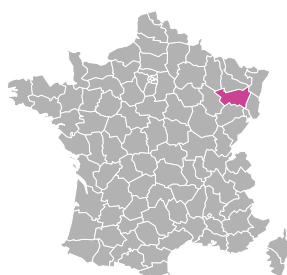
Au programme, des conférences sur les distracteurs de conduite et sur l'apprentissage, une session « code de la route » avec des lunettes permettant des simulations, notamment des états alcoolisés, un jeu de voiture mystère, etc.

Clou de la journée : une voiture tonneau destinée à sensibiliser les participants sur les conséquences d'un accident avec la désincarcération du véhicule, un réactionmètre, quelques rappels des gestes de premier secours.

Un stage centaure permettant de se former à la conduite préventive était à gagner au cours de cette journée portes ouvertes ponctuée également par un barbecue convivial.

La CAPEB départementale s'était entourée de partenaires qui proposaient sur leur stand des informations sur l'amiante, les chutes de hauteur, l'habilitation électrique, les échafaudages fixes et roulants, le Document unique, etc.

Voilà une initiative intéressante parce qu'utile aux artisans et reproductible au sein du Réseau. À bon entendre...



MÉTIERS

➔ L'UNA PEINTURE VITRERIE REVÊTEMENTS SE RÉUNIT À VICHY

Jean-Jacques Châtelain et ses conseillers pro-fessionnels se sont retrouvés se mardi 19 juin à Vichy où ils tenaient une réunion décentralisée. Ce déplacement avait été motivé par la visite, le lendemain, de l'usine Rockwool de Saint Eloi les Mines.

Au cours de leur réunion, ils ont évoqué les suites à attendre de la révision du CAP Peinture, les dernières actualités de la filière 3PF avec, notamment, un nouveau visuel pour le bus de la peinture, et enfin, le développement de la formation numérique pour le peintre avec l'organisme Culture Pad.

Le Président de l'UNA Peinture Vitrerie Revêtements et ses conseillers ont ensuite fait un point sur les partenariats avec Uzin et avec PPG puis ils ont tiré les enseignements des Journées Professionnelles de la Construction de Brest. Enfin, avant d'évoquer la démarche RSE de la CAPEB, ils ont examiné les questions de santé et de sécurité, donnant notamment un avis sur le futur mémo concernant les travaux à proximité des réseaux.



TOUS MOBILISÉS POUR DIRE NON AU PRÉLÈVEMENT DE L'IMPÔT À LA SOURCE

**NOUS SOMMES ARTISANS DU BÂTIMENT, PAS PERCEPTEURS
NOS CHANTIERS PASSENT AVANT LA PAPERASSE !**

Signez la pétition : u2p-france.fr/chacunsonjob



LOBBYING

→ PRÉLÈVEMENT À LA SOURCE : LA CAPEB ACCENTUE SA MOBILISATION

Après maintes interventions auprès du Gouvernement, la CAPEB, seule ou avec l'U2P, a obtenu malheureusement une fin de non-recevoir quant à l'abandon du dispositif du prélèvement à la source tel qu'il est conçu aujourd'hui.

Pour autant, la CAPEB poursuit son action contre le principe du prélèvement par les chefs entreprises dont la vocation n'est pas de collecter l'impôt ! Lors de son entretien avec le Ministre Darmanin,

Patrick Liébus est parvenu à faire prendre conscience des difficultés réelles que ce dispositif allait poser aux chefs d'entreprise ainsi que des risques de conflits qu'il pourrait générer. C'est pourquoi il a plaidé pour qu'au minimum un numéro vert soit mis en place dans chaque département avec des interlocuteurs dédiés et identifiés, permettant aux chefs d'entreprise de ne pas avoir à répondre eux-mêmes aux questions légitimes que leurs salariés se poseront.

L'administration doit assumer ses responsabilités ! Le mercredi 27 juin, une lettre ouverte sera publiée dans l'édition nationale du quotidien "Le Parisien Aujourd'hui en France". Pour permettre au Réseau d'agir localement, un kit de communication complet a été constitué et mis en ligne sur ARTUR. Il contient un communiqué de presse, un manifeste, une signature de mail, un modèle de lettre aux adhérents via un e-mailing et un modèle de lettre aux députés et aux sénateurs.

→ LES DÉPUTÉS ADOPTENT LE PROJET DE LOI "AVENIR PROFESSIONNEL"

Les députés ont solennellement adopté cette semaine le projet de loi « Pour la liberté de choisir son avenir professionnel » dans une configuration assez remaniée par rapport au texte initial, et souvent à l'initiative du Gouvernement lui-même !

On relèvera à cet égard un pas de danse du Gouvernement difficile à suivre. La contribution financière unique, à verser par les entreprises, initialement prévue par Mme Pénicaud a été intégralement transformée : elle est désormais composée d'une partie consacrée à la formation professionnelle, et de la taxe d'apprentissage dédiée à 87 % (seulement) à l'apprentissage. En effet, le gouvernement a suivi les recommandations de l'Education nationale, contre celles du ministre du Travail qui souhaitait un financement « 100% apprentissage ».

Si cette modification permettra à certaines entreprises de continuer à bénéficier d'une exonération de la contribution apprentissage, il n'est pas sûr qu'au global les moyens consacrés à l'apprentissage soient désormais suffisants.

Par ailleurs, et grâce à la CAPEB qui a su solliciter plusieurs députés pour porter cet amendement, les députés ont adopté, avec le soutien du gouvernement, un amendement qui sécurise la cotisation versée par les entreprises du BTP au profit du CCCA-BTP.

On rappellera à cet égard que la cotisation dite « CCCA-BTP » est due annuellement par les entreprises du BTP et que, pour les entreprises de 11 salariés et plus, elle s'impute sur la contribution légale à la formation professionnelle continue.

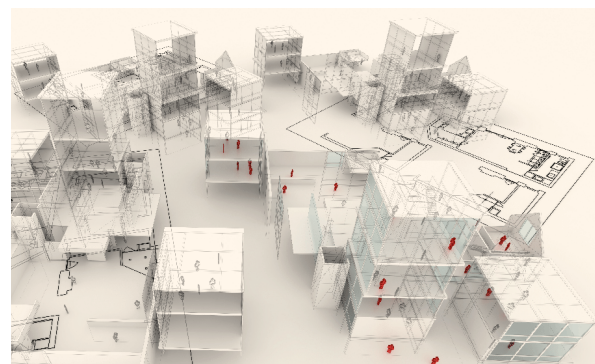
Comme les mécanismes de financement de la formation sont modifiés par ce projet de loi, il importait de prévoir comment ces montants seront imputés sur la nouvelle contribution.

La CAPEB, qui préside actuellement le CCCA-BTP en la personne de Jean-Christophe Repon, soutient, dans le cadre de cette réforme, la légitimité et la valeur ajoutée d'une tête de réseau dédiée à l'apprentissage du BTP et d'un réseau de CFA en pleine transformation au travers du plan stratégique « Transform' BTP ». C'est pourquoi nous avons su le faire savoir auprès de députés qui ont reconnu la qualité de notre action politique et de l'engagement des artisans du bâtiment dans le domaine de l'apprentissage.

Enfin, le rapporteur Aurélien Tâché a fait adopter un amendement qui instaure, de fait, un 3^e statut entre travailleur indépendant et salarié, 3^e statut auquel la CAPEB et l'U2P se sont, depuis l'origine de l'idée, fermement opposées. L'objectif de cet amendement est de permettre aux plateformes de définir elles-mêmes les engagements qu'elles prendront à l'égard des personnes qu'elles emploient (1), leur permettant ainsi d'éviter une requalification de ces personnes en salariés. L'U2P a vivement réagi contre cette mesure qui n'a fait l'objet d'aucune concertation préalable, ne respecte par les termes de l'ANI conclu en début d'année concernant l'assurance chômage et contribue à déstabiliser l'environnement des entreprises et à nuire aux règles d'une concurrence équilibrée.

Cet amendement offre aux plateformes un régime d'exception qui leur permet d'échapper à une partie du droit du travail alors que les travailleurs indépendants et les entreprises employant des salariés, restent soumis au droit commun et se retrouvent donc lésés. C'est une distorsion de concurrence préjudiciable que nous dénoncerons devant les sénateurs. Ces derniers commenceront à examiner le texte en commission le 27 juin puis en séance à compter du 9 juillet.

→ ELAN : LE PROJET DE LOI A ÉTÉ VOTÉ PAR LES DÉPUTÉS



9 jours de débat auront suffi aux députés pour amender et voter le projet de loi Elan qui laisse un goût amer à quelques-uns.

C'est le cas des défenseurs du patrimoine qui s'émouvent, sans doute à juste titre, que la loi permette à des promoteurs privés d'acquérir des bâtiments, voire des quartiers entiers, en déshérence mais non moins témoins du passé et partie intégrante du patrimoine bâti. Car, en effet, certains de ces investisseurs privés n'auront sans doute aucun scrupule à détruire ce bâti ancien plutôt que de le rénover, pour le remplacer par des immeubles flambant neufs mais forcément dissonants avec le reste du quartier. Une défiguration annoncée qui passe mal. Nul doute que le sujet reviendra devant les sénateurs qui auront à examiner le projet de loi.

L'examen du texte au Sénat sera une nouvelle occasion, pour la CAPEB, de tenter de le faire amender pour y introduire un assouplissement des règles des GME (suppression de la solidarité entre les entreprises) et l'instauration d'une obligation d'études de sol préalable à la vente d'un terrain en vue de prévenir les pathologies postérieures aux constructions. Mais, quoi qu'il résulte des débats sénatoriaux, des décrets et des ordonnances seront nécessaires pour compléter ou préciser nombre de dispositions prévues dans ce texte. Il faudra donc rester vigilant jusqu'au bout.

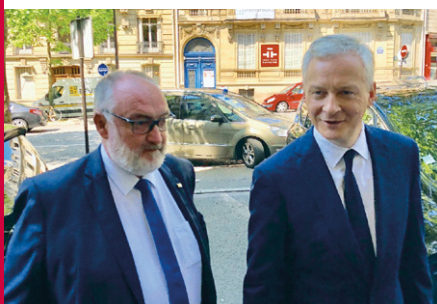


LES RENDEZ-VOUS DE LA SEMAINE

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'APCMA

L'assemblée permanente des Chambres de Métiers et de l'artisanat tenait son assemblée générale cette semaine. À l'ordre du jour, figuraient évidemment tous les rapports statutaires et les rapports des différentes commissions (Économie, Formation, Affaires générales, Communication, etc.).

L'APCMA a, par ailleurs, signé deux conventions au cours de cette journée, l'une avec la CMA des Côtes d'Armor et la Cité du goût et des saveurs et l'autre avec France Urbaine. La séance officielle s'est déroulée en présence du Ministre de l'Économie, Bruno Lemaire. Le Président Liébus est allé accueillir le Ministre à son arrivée et en a bien évidemment profité pour lui rappeler toute l'importance du taux réduit de TVA pour les entreprises du bâtiment. Il a obtenu un rendez-vous en juillet pour en parler.



Au cours de cette assemblée générale, les Prix du Maître d'apprentissage ont été remis en présence de Mme Pénicaud, Ministre du Travail.

Le matin même de cette assemblée générale, les Présidents de Chambre de Métiers élus sous la bannière CAPEB ont été réunis à la Confédération pour préparer ces débats et ces décisions.

REMISE DU 1^{ER} PRIX DU CONCOURS CMBF

Le concours Conjuguez les Métiers du Bâtiment au Féminin sous sa forme actuelle a pris fin ce mardi 19 juin avec la remise du premier prix. Cette année, ce sont les élèves du collège Henri Dunan (Nord) qui ont remporté le concours, avec la réalisation de leur « Journal télévisé de Merville ».

Les élèves gagnent un séjour dans un centre de vacances offert par PRO BTP. Le Président de la CAPEB a remis ce prix en présence des partenaires du concours, c'est-à-dire le Ministère des Affaires Sociales, de la Santé et des Droits des Femmes, PRO BTP, Garance et le Ministère de l'Éducation Nationale.

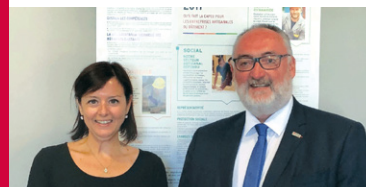
LES 40 ANS DE L'ATEE

L'Association Technique Énergie Environnement célébrait cette semaine ses 40 ans. À cette occasion, plusieurs tables rondes étaient organisées dont une sur le Plan de rénovation énergétique des bâtiments vu par les acteurs de la construction. Patrick Liébus y participait aux côtés de Marjolaine Meynier-Millefert, Députée de l'Isère, Membre de la Commission du développement durable et de l'aménagement du territoire de l'Assemblée Nationale, et co-animatrice du Comité de pilotage du Plan de rénovation énergétique des bâtiments.

PRISE DE CONTACT AVEC L'ORDRE DES GREFFIERS

Le Conseil National des Greffiers des Tribunaux de Commerce a une nouvelle présidente qui a souhaité rencontrer les représentants des entreprises. C'est dans ce cadre que Patrick Liébus a reçu la nouvelle présidente et a pu l'entretenir

à propos d'un certain nombre de sujets qui intéressent nos entreprises, tel le Registre des Bénéficiaires Effectifs pour ne citer que celui-ci.



BUREAU ET CONSEIL NATIONAL DE L'U2P

Les deux réunions se sont succédées jeudi à l'U2P.

Le Bureau a examiné les grandes lignes du projet de loi PACTE et ses incidences potentielles sur les petites entreprises, fait un état des lieux de la première réunion de négociation paritaire en vue de créer un OPCA interprofessionnel des entreprises de proximité et regardé les modalités de participation de l'U2P au prochain salon des Maires de France. Il a été question également des rencontres de l'U2P le 27 septembre et du projet d'adhésion à l'U2P de la Confédération des commerçants de France.

Le Conseil National est revenu sur quelques uns de ces sujets ainsi que sur le projet de loi "Avenir professionnel" dans sa version votée en première lecture par les députés. Il a également fait le point sur la concertation en cours avec le Haut Commissaire à la réforme des retraites.

UNE FIN DE SEMAINE DANS LES BOUCHES DU RHÔNE

Le Président confédéral avait prévu de terminer sa semaine à Marseille où la CAPEB des Bouches du Rhône tenait une assemblée générale extraordinaire en vue d'adopter de nouveaux statuts.

(Suite de la p. 1)

Nous avons fait part de notre opposition, également, à la suppression de l'obligation d'un compte bancaire dédié pour les micro-entrepreneurs dégageant un chiffre d'affaires annuel inférieur à 5 000 € car nous considérons qu'un compte séparé est la base d'une bonne et saine gestion d'une activité. Enfin, le projet de loi entend revoir l'objet social

de l'entreprise et sa place dans la société. L'U2P a fait part de son opposition à toute introduction des enjeux environnementaux dans l'objet social des entreprises soulignant que les matériaux et matériels qu'elles utilisent leur sont imposés par le marché et qu'elles ne peuvent donc pas être tenues pour responsables de leur impact sur

l'environnement. Une telle évolution risquerait également de devenir une source importante de contentieux pour les entreprises. Bien d'autres dispositions se nichent dans ce projet de loi qu'il faudra bien sûr suivre avec la plus grande attention. Le texte ne devrait être examiné en Commission qu'à la rentrée en vue d'une entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2019.

Crédit photo : CAPEB / iStockPhoto © 2018 / En UNE : Hyejin Kang - 123RF